

# La politique de concession de titres de Castille et de grandesses d'Espagne à La Havane entre 1759 et 1833

Dominique Goncalvès

#### ▶ To cite this version:

Dominique Goncalvès. La politique de concession de titres de Castille et de grandesses d'Espagne à La Havane entre 1759 et 1833. GIS Réseau Amérique latine. Actes du 1er Congrès du GIS Amérique latine: Discours et pratiques de pouvoir en Amérique latine, de la période précolombienne à nos jours, 3-4 novembre 2005, Université de La Rochelle, Nov 2005, La Rochelle, France. 37 p. halshs-00150702

### HAL Id: halshs-00150702 https://shs.hal.science/halshs-00150702

Submitted on 31 May 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GIS Réseau Amérique latine. Actes du 1<sup>er</sup> Congrès du GIS Amérique latine : Discours et pratiques de pouvoir en Amérique latine, de la période précolombienne à nos jours, 3-4 novembre 2005, Université de La Rochelle

## La politique de concession de titres de Castille et de grandesses d'Espagne à La Havane entre 1759 et 1833

Goncalvès, Dominique

A la fin de l'époque moderne, l'histoire de Cuba présente une double originalité. La première, bien connue, consiste en sa non participation aux mouvements indépendantistes : Alors qu'à partir de 1808 débutent dans quelques territoires de l'empire, les guerres de libérations, qui reprennent avec une grande intensité en 1824, l'île du Crocodile se distingue par son calme et sa fidélité à l'Espagne. La deuxième originalité est beaucoup moins perceptible, elle concerne la composition de la société de la capitale cubaine. Jamais aucune capitale coloniale n'a concentré entre ses murs un si grand nombre de créoles possédant un titre de Castille ou une grandesse d'Espagne : on comptait en effet en 1833, à la fin du règne de Ferdinand VII, près d'une cinquantaine de ces marques honorifiques. Pourtant, au début du règne de Charles III, en 1759, il n'y en avait que trois, malgré une présence espagnole vieille de plus de deux cent cinquante ans. Ce n'est qu'à partir de 1763, lorsque les Britanniques rendent à l'Espagne le port havanais dont ils se sont emparés par la force onze mois auparavant pendant la guerre de Sept Ans, que la Couronne espagnole entreprend une distribution massive de titres. On peut donc supposer que la distribution de ces marques honorifiques faisait partie d'une politique tendant à conserver l'île dans le giron espagnol. C'est pourquoi l'on peut se demander en quelle mesure la présence d'une nombreuse aristocratie créole dans la capitale cubaine eut une incidence dans la « fidélité cubaine ».

Pour répondre à cette question, une réflexion s'articulant autour de trois points peut être avancée. Le premier consiste à s'interroger sur l'influence sociale et politique de l'aristocratie à la fin de l'époque moderne espagnole. Il faut réfléchir ensuite sur le détail de la stratégie royale de concessions de titres : quel a été son rythme, quels ont été les critères retenus, ont-ils variés au cours du temps ? Cela peut aider à comprendre en dernier lieu la force des liens entre l'aristocratie havanaise et la monarchie havanaise, et de là la contribution de la première au processus qui a conduit à donner à Cuba le surnom de « Isla siempre fiel », l'Ile toujours fidèle.

#### I Titres de Castille et Grandesses d'Espagne sont des outils politiques.

## a) L'importance de posséder titre ou une grandesse encore à la fin de l'Ancien Régime

Le titre de Castille à l'époque qui nous intéresse était celui de comte ou de marquis, mis sur un pied d'égalité. Celui inférieur de baron ne se concédait plus que comme titre aragonais, ce qui revenait à le dévaloriser davantage encore. Celui de vicomte s'était, par une pirouette financière, transformé en taxe puisque les bénéficiaires d'un titre de Castille devaient obligatoirement en acquitter les droits avant qu'il ne disparaisse et pouvoir jouir ensuite de celui de comte ou de marquis. Un titré qui accédait au rang de Grand voyait souvent se transformer son comté ou marquisat en duché, et tous les ducs étaient en même temps Grands. Détenteurs de titres de Castille et de Grandesses constituaient l'élite de la société nobiliaire, l'aristocratie pour les premiers, la haute aristocratie pour les seconds. Les hidalgos, ensemble bien plus hétéroclite, composaient la petite noblesse. Vers 1750, l'Espagne comptait un demi million d'hidalgos, mais ne recensait que 535 personnes à posséder un titre de Castille, et 119 une grandesse<sup>1</sup>. Ce groupe relativement restreint constituait le sommet de la société, par ses privilèges, par son pouvoir économique et par le contrôle de réseaux de sociabilités.

La majorité des privilèges légaux, étaient essentiellement honorifiques. Ils consistaient par exemple à marcher en tête durant les processions, à pouvoir s'asseoir sur des bancs seigneuriaux pendant la messe, rehaussés d'un petit coussin, à garder son chapeau en présence du roi. Si les titrés et les Grands n'étaient pas exempts de la peine capitale, pour le moins ils échappaient à la torture, et subissaient la décollation en lieu et place du supplice infamant de la pendaison. Les titrés étaient qualifiés de « parents » par le roi, et les Grands étaient des « cousins ». Ces privilèges, qui pourraient faire sourire aujourd'hui et dont on ne peut douter qu'ils satisfaisaient l'orgueil de leurs possesseurs, étaient pourtant d'une importance fondamentale. Pour Jean-Pierre Labatut, il est évident que « l'étiquette [...] est un instrument de domination, car les peuples jugent selon les apparences »². Le faste dont les aristocrates aimaient s'entourer suscitait crainte ou envie. Dans les deux cas ces sentiments contribuaient encore à faire perdurer l'ordre social existant, soit en incitant les plus humbles à la modération, soit en encourageant chez les hidalgos ou les familles sur le chemin de la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Leslie BETHELL (sous la dir.), *Historia de España y América, t. IV: los Borbones, El siglo XVIII en España y América*, Cambridge University Press-Editorial Crítica, Barcelone, 1991.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Jean-Pierre LABATUT, Les noblesses européennes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, PUF, collection L'Historien n° 33, Vendôme, 1978, p. 170.

fortune, le désir d'intégrer ce groupe restreint. Ce n'est que bien plus tard que de la différence naquit la contestation et la volonté de remise en cause. Toujours à la fin du XVIIIè siècle et au début du XIXè, cérémonial et préséances qui mettaient en avant les titrés les convertissaient naturellement en point de mire : ils donnaient le ton – ou étaient censés le donner – du goût, de la manière dont il fallait se comporter. De sorte qu'en prenant la place des premiers soutiens du roi et de l'Eglise, la noblesse titrée défenseur des valeurs traditionnelles, pouvait donner l'image d'une armature sociale qui assurait la cohésion du monde.

La possession de seigneuries, de juridictions et de majorats, constituait un autre versant du pouvoir des titrés. Certes, tous les ducs ne vivaient pas dans l'opulence, et le blason timbré ne constituait pas un écu contre les revers de fortune. Toutefois, la noblesse titrée concentrait entre ses mains les propriétés latifundiaires, percevait nombre de redevances urbaines ou campagnardes, avait des parts dans les sociétés de commerce qui lui donnaient une grande puissance économique, et dans l'ensemble ce groupe était aussi privilégié économiquement. A ce sujet, l'aisance était statutairement obligatoire pour un aristocrate, sous peine de déchoir.

En effet, d'un point de vue fiscal, posséder un titre de Castille pouvait se révéler fort onéreux. Car le détenteur devait acquitter des impôts annuels et de succession les *lanzas* et les *media anatas* qui grevaient ces distinctions nobiliaires. Ces impôts qui étaient fort lourds et sauf exceptions impératifs, obligeaient l'impétrant à rassembler une fortune dans un majorat produisant une rente suffisante pour pouvoir être éternellement acquittés. De sorte que le bénéficiaire de la création d'un titre de Castille était obligatoirement quelqu'un de fortuné, ce qui contribuait à maintenir l'ensemble de l'aristocratie dans les sphères économiques supérieures de la société.

Par ailleurs, le titre de Castille n'est pas seulement la consécration d'une position sociale ou la définition d'un mode de vie que les individus doivent s'efforcer d'atteindre et de suivre, il touche au plus intime de l'homme moderne en répondant également à des préoccupations spirituelles. Car le titre, du moment que les droits qui y sont afférents sont acquittés, survit indéfiniment à son premier possesseur, avec plus de sûreté que son nom de famille. Un nom peut en effet disparaître, mais le titre peut se transmettre via une fille unique à sa belle-famille et perpétuer ainsi la mémoire du premier qui l'a possédé. Le premier titré pouvait être certain que sa vie n'allait jamais tomber dans l'oubli : il se trouverait toujours quelques curieux pour s'intéresser à lui, par delà les siècles. Le désir de rester dans les mémoires, de conserver le souvenir d'un disparu, si profondément humain, est un sentiment particulièrement développé à l'époque moderne. Il s'y mêle religiosité et prestige social : se

souvenir de l'âme, c'est en quelque sorte conforter son immortalité et grandir l'image du défunt, c'est aussi rendre plus prestigieuse la famille.

Enfin pour les élites créoles, le titre acquérait une dimension supérieure encore par rapport aux péninsulaires du fait de la force des préjugés. Car, en effet, comme l'a décrit Charles Minguet, au moins au XVIII° siècle, dans les représentations mentales et même littéraires des Européens le créole espagnol était généralement vu comme un être inférieur à l'Espagnol péninsulaire et touché par une forme de dégénérescence naturelle qui affectait toutes les populations vivant sous les tropiques³. La possession d'un titre compensait cette impression montrant ainsi que l'éloignement de la péninsule n'avait rien fait perdre aux créoles de leur « hispanité ». De plus, un titre américain pouvait laisser supposer un passé personnel ou familial de découvreur, ou mieux encore de conquistador, ce qui rendait possibles des mariages prestigieux avec la vielle aristocratie espagnole.

Puissance économique et influence sociale se multipliaient l'une l'autre au sein d'un complexe réseau de relations mêlant familles, amis, fidélités et solidarités. Récemment, de nombreuses études se sont penchées sur le rôle fondamental de ces réseaux dans le fonctionnement de la société d'Ancien Régime<sup>4</sup>. Michel Bertrand a par exemple souligné combien les concepts de famille (au sens le plus large) d'une part, et d'amitiés ou de clientélisme de l'autre étaient primordiaux pour comprendre l'administration des finances en Nouvelle Espagne<sup>5</sup>. On peut parfaitement étendre ces deux concepts au monde nobiliaire, ce qui à son tour permet de mieux saisir la cohésion de l'Ancien Régime. Car la noblesse, et plus encore la noblesse titrée, est consubstantiellement liée à l'idée de famille et de lignage. L'ancienneté, le prestige et la perpétuation d'une Maison constituent les valeurs et le souci premiers de son chef. Les alliances matrimoniales qu'il décide pour ses enfants ou pour luimême, s'en trouvent fortement conditionnées. C'était une tendance généralisée dans l'ensemble de la société mais qui atteignait sa plus grande expression dans le monde des élites nobiliaires. Plus qu'un chef de famille, un titré était un chef de clan. Peut-être aux liens clientélistes remontait-il aux solidarités guerrières du temps de la Reconquête, mais il restait une réalité très présente. L'aristocratie cultivait comme une valeur intrinsèque les amitiés, les entraides, qui permettaient aux groupes et aux individus de se prévenir contre les aléas de la

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Charles MINGUET, *Hacia una interpretación de Hispanoamérica (perfiles e identidades)*, Università degli studi di Milano, Bulzoni Editore, Rome, 1987, pp. 49-66. L'auteur montre en particulier combien cette thèse de l'infériorité du créole était répandue chez certains éminents scientifiques comme Buffon ou Corneille de Pauw.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les ouvrages de Juan Luis CASTELLANO et Jean-Pierre DEDIEU (sous la dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime, op. cit.*, ainsi que celui de Bernd SCHRÖTER et Christian BÜSCHGES (dir), *Beneméritos, aristócratas y empresarios, op. cit.*, présentent des articles particulièrement éclairants en la matière.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Michel BERTRAND, Grandeur et misère de l'office..., op. cit., en particulier pp. 183-278.

vie, et de progresser dans les hautes carrières administratives, militaires ou ecclésiastiques. Une aide reçue devenait un nouveau lien de dépendance qui consolidait le prestige et l'autorité à la fois de celui qui le recevait, comme de celui qui le donnait. C'est pourquoi, le roi placé au sommet de la pyramide inégalitaire, et au cœur des réseaux relationnels, était le premier intéressé par la perpétuation du système. Un système qu'il tenait fermement dans ses mains.

#### b) Procédures légales concernant la concession de titres.

Par ces réseaux, par cette puissance financière, la haute aristocratie concentrait et perpétuait une grande partie de la puissance du royaume. La politique étant un art de l'équilibre des forces, la difficulté consistait pour le roi à tirer profit de cette puissance, sans jamais en perdre le contrôle. Pour cela les rois d'Espagne, à la différence de leurs voisins de France, s'étaient depuis toujours assurés du contrôle de la longue procédure qui élevait au rang de titré. En France, une famille bourgeoise ambitieuse pouvait accéder au titre en quelques générations, pour peu qu'elle fût habile et favorisée par la chance. Elle commençait par se faire exempter de la taille, achetait une seigneurie qui permettait d'ajouter un lieu-dit et une particule au nom (supposée à tort être un marqueur de noblesse), se faisait connaître par un certain train de vie, contractait quelques alliances avec des familles à la noblesse avérée mais au pouvoir économique déclinant, et finissait par s'arroger un titre. Le prétexte de documents brûlés lors de l'incendie d'un château supposé ancestral, des amitiés bien placées et savamment entretenues, quelques largesses à la monarchie si besoin en était et cette dernière avalisait par une lettre de noblesse le titre auto octroyé. Pour nombre de titres utilisés à la Cour, il n'y avait même pas de document royal sanctionnant leur authenticité. Quand bien même, comme le rappellent Pierre Goubert et Daniel Roche, ce processus qu'ils qualifient « d'agrégation » à la noblesse relevait plus d'une collection d'aventures particulières que d'un mécanisme social d'ensemble<sup>6</sup>, il ne pouvait avoir lieu en Espagne, puisque le roi restait le seul à décider des créations de titres, de là aussi le grand prestige qui les auréolait. Le créole qui voulait un titre devait commencer par le demander au roi par lettre officielle, et une enquête instruite par la Camara de Indias, la Chambre des Indes, débutait pour savoir si le sollicitant était digne ou non de cette faveur. Pour un péninsulaire, le dossier était instruit par la Camara de Castilla, la Chambre de Castille. L'enquête première, qui incluait l'audition de nombreux témoins, devait se faire auprès de l'Audience de résidence du sollicitant ; en ce qui

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, Les Français et l'Ancien Régime, Armand Colin, Paris, 1984, t. I, p. 144.

concerne les Cubains, il s'agissait de l'Audience de Santo-Domingo, située donc dans la partie espagnole de l'île d'Hispaniola. Le sérieux, la rigueur, et la minutie de ces enquêtes ne sont plus à démontrer. Une cédule royale datée du 13 novembre 1790 en rappelant la procédure à suivre, officialise la pratique coutumière. Le roi, en y précisant que : « les grâces de titre, pour l'honneur qu'elles confèrent, sont un des plus grands joyaux [ qui se concèdent ]<sup>7</sup>», justifia et réaffirma les trois exigences traditionnellement requises de noblesse, services (ou mérites) personnels et familiaux, ainsi que de fortune. Cette dernière devait être suffisante pour pouvoir vivre selon le rang auquel on aspirait et payer comme il a été dit les *lanzas* et *media anatas*. De sorte que pour pouvoir orner son blason d'une couronne, il fallait déjà disposer d'un blason doré. Le prétendant choisissait aussi la nature de son titre, de comte ou de marquis, ainsi que le nom exact, que le roi était libre de valider. Nous verrons que ce dernier point peut être éclairant quant aux relations entre les élites et le roi. Par ailleurs, la mise en exergue des services prêtés par la famille souligne son rôle fondamental dans le monde aristocratique, et laisse déjà entrevoir que, presque toujours, le titre est davantage une distinction pour une famille que pour un seul individu.

La grandesse d'Espagne s'obtenait a partir de l'examen des mêmes critères de noblesse, de fortune, et de mérites ; la seule différence résidait dans le niveau d'exigence bien supérieur. Pour pouvoir orner d'un dais son blason couronné, il fallait déjà posséder un blason couronné en or massif cette fois. La concession de la grandesse était assortie d'une condition qui fut longtemps en vigueur, mais qui semble-t-il devint caduque dans la première moitié du XIX° siècle : celle de résider en Espagne métropolitaine. Car le prestige et le pouvoir conférés étaient si importants qu'ils convertissaient leurs détenteurs en pièces de valeur sur l'échiquier politique. Le roi et la reine préféraient les avoir près d'eux à la Cour plutôt que dans un recoin de l'empire où leurs mouvements seraient plus difficilement contrôlables. Cela n'excluait pas les créoles de la concession de ces grâces, mais les obligeait à changer de résidence. Il existait enfin un échelon intermédiaire entre la grandesse pleine et entière et les titres de Castille, qui était celui des « honneurs de grandesses » : le bénéficiaire jouissait de toutes les prérogatives de cette distinction, mais de manière viagère, ne pouvant la transmettre à personne.

Les élites havanaises, avant 1763 rêvaient, comme les autres de se parer de titres de Castille, mais jusqu'alors la monarchie n'avait décerné ces grâces qu'au compte-gouttes.

<sup>.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> « que las gracias de Títulos, por el honor que con ellas se confiere, son de las prendas mas apreciables que [se concedan] », AGI, Santo Domingo, leg. 1972. Pour les abréviations, se reporter en fin d'article.

Ce n'est qu'à la suite d'un événement traumatisant que le roi décida de conférer à la lettre de noblesse un rôle de carte maîtresse.

#### II La politique royale de distribution de titres à Cuba.

#### a) Un pari risqué.

Un épisode fondamental de l'histoire cubaine se situe durant la guerre de Sept Ans, il s'agit de l'assaut militaire suivi de l'invasion anglaise qui durèrent de juin 1762 à juin 1763, où, par le Traité de Paris, Sa Gracieuse Majesté restitua le port havanais à son ancien propriétaire en contrepartie de la cession de la péninsule de la Floride. L'échange n'était pas disproportionné si l'on songe que les Espagnols surnommaient La Havane « le verrou de l'empire et les murailles des Indes occidentales», qu'ils croyaient imprenable car protégée par de solides fortifications. Mais après une défense héroïque qui dura deux mois, et submergé par le nombre des assaillants, le gouverneur de la Havane, n'eut d'autre choix que de remettre les clefs de la ville au chef de l'expédition ennemie, le comte Albermale. Celui-ci échoua en revanche à s'emparer du reste de l'île, car des milices locales entraînée par une partie des élites parvinrent à bloquer la pénétration, établissant une sorte de ligne de front à une quarantaine de kilomètres autour de La Havane. Dans le même temps, une autre partie des élites locales fit de fructueuses affaires avec l'occupant anglais, échangeant en particulier ses caisses de sucre contre les esclaves que les négriers britanniques débarquèrent à profusion. Une fraction même de ces élites alla jusqu'à collaborer ouvertement avec les représentants de la monarchie anglaise.

Ces élites, résistantes, profiteuses ou collaboratrices, qui étaient-elles? Elles étaient constituées d'une trentaine de familles, leur installation n'était pas toujours séculaire, elles avaient assis leur pouvoir économique dans le ravitaillement des flottes espagnoles, et notamment dans la production de viande salées, et s'étaient emparés de la municipalité ce qui leur avait permis de se répartir les meilleures terres. De nombreuses alliances matrimoniales confortaient déjà la cohésion du groupe, tout comme un idéal de vie nobiliaire qui les avaient incités à s'impliquer dans les embryons des milices, les œuvres de bienfaisance, la protection à des institutions religieuses qui, en retour accueillaient en leur sein les filles les moins bien dotées, et un certain engouement pour l'héraldique qui décorait les façades des demeures et

les édifices municipaux. Depuis les années 1750, suivant les exemples anglais et français à la Jamaïque ou à Saint-Domingue, ces élites investissaient de plus en plus dans la production de canne à sucre, au travers de la plantation, d'un ingenio comme l'on disait, c'est à dire d'une structure associant terres, esclaves, baraquements, et outillages de transformation du vesou. Non seulement un ingenio était très rentable, mais aussi cela permettait de satisfaire l'idéal nobiliaire de son possesseur, l'hacendado (que nous pourrions traduire par « planteur ») en régnant à la fois sur des terres et des esclaves, avec plus de droits qu'un seigneur sur ses serfs, tout en l'incitant à faire preuve d'un intéressement au sciences - pour améliorer les rendements - qui s'inscrivait parfaitement dans la politique des élites européennes. Or ce désir se heurtait aux limitations qu'ordonnait la monarchie dans ce domaine, en particulier en ce qui concernait les importations d'esclaves. En effet, jusqu'en 1762, la monarchie avait par grande méfiance tenté de contenir ses aspirations nobiliaires et à l'enrichissement de l'élite. Car elle jugeait la place forte havanaise trop précieuse pour voir son propre pouvoir susceptible d'être contesté par l'émergence d'un pouvoir local trop puissant. Cette méfiance est d'autant plus compréhensive lorsque l'on sait qu'une tentative de collaboration économique lors de la fondation d'une compagnie de commerce, vers 1739 avait abouti à une gestion plus que douteuse de la part de cette élite, puisqu'elle s'était enrichie au détriment des caisses royales.

Reste que l'assaut et l'occupation anglaise avait démontré la force de cette élite capable de rassembler la population pour opposer une résistance victorieuse, alors que les troupes régulières avaient échoué. Les raisons de ce succès étaient simples : dans les camps des armées métropolitaines, ce qui avait causé le plus de pertes, ce n'était pas tant les balles ennemies que l'impréparation des soldats au climat et aux maladies tropicales. Les Anglais avaient fini par l'emporter, parce que plus nombreux, et une fois leurs positions établies à La Havane ils n'avaient pas voulu prendre le risque de prolonger leur pénétration en milieu hostile. Ils avaient été eux mêmes, il est vrai, grandement atteints par les fièvres endémiques. Devant une telle situation, il était désormais évident pour, Charles III d'Espagne, que la stratégie défensive du verrou de son empire était à repenser entièrement : il n'était plus en mesure d'opposer à l'ennemi le nombre de troupes régulières nécessaires, alors que les milices venaient de révéler tout leur potentiel. Il était bien sûr prévu de redresser les murailles que les Anglais s'étaient appliqués à détruire méthodiquement avant de partir, et de compléter grandement le système de fortification : mais cela ne pouvait en aucune manière se révéler quelque chose de suffisant.

La solution qui se profilait consistait à développer, armer, et entraîner les milices. Mais cela représentait un pari hasardeux. Le danger était évident : donner les moyens de se défendre à des créoles séparés de Madrid par la présence de l'Atlantique autant que par l'absence de véritable loyalisme monarchique, c'était prendre le risque de voir un jour les fusils se retourner contre les troupes espagnoles. Jamais depuis la découverte du Nouveau monde, une telle option n'avait été envisagée pour protéger le moindre territoire de l'Empire.

Mais c'est bien parce qu'il n'avait pas le choix d'une autre politique que Charles III décida de corriger cet aspect dangereux par une distribution massive de titres de Castille à l'élite havanaise dans le but premier de susciter en elle un sentiment naturel ou calculé de loyauté envers la bannière espagnole. C'était très habile : en décidant de faire des élites havanaises ses « parents », le roi répondait à leur désir d'aristocratie, et les incitait à prendre clairement parti pour le camp monarchique, car, que deviennent la puissance qui émanent des titres de comte ou de marquis s'il n'y a plus référence au souverain ? Par ailleurs, en jouant sur le désir de posséder un de ces titres, le roi amorçait une dynamique de groupe, une compétition de loyalisme entre les familles. Également, le roi d'Espagne ne pouvait rassembler auprès de lui toutes les élites américaines, mais leur donner des titres et les encourager à vivre noblement, comme de grands seigneurs, devait naturellement les inciter à entretenir un proche contact avec son représentant, le Capitaine Général, lequel était tenu de leur montrer les signes de la reconnaissance royale. C'était en quelque sorte transplanter dans une colonie et dans une dimension moindre un instrument de pouvoir cher aux Bourbons depuis Louis XIV : celui de la Cour. Puisque l'objectif était de former un groupe puissant de fidèles, il fallait que cette fidélité puisse s'exprimer envers le représentant du roi qui serait à même de les surveiller et d'entretenir leur loyauté.

Distribuer des titres présentait enfin un avantage financier pour la monarchie, ce qui était particulièrement important où après 1763 on cherchait les sommes nécessaires pour l'édification d'un nouveau système de fortifications cubaines. Distribuer des titres allait contribuer à cet objectif, parce qu'en premier lieu ils étaient, comme l'on s'en souvient, soumis aux impôts annuels et de succession; ensuite parce que dans les relations de mérites, il était de bon ton de pouvoir certifier avoir contribué à fortifier le trésor royal lorsque celui-ci le nécessitait. Il arriva même que la monarchie demanda sans détours aux solliciteurs, un servicio extraordinario, un « service extraordinaire », lorsque les mérites avancés se révélaient insuffisants ou bien en raison d'évènements internationaux exceptionnels. D'une manière générale, comme l'a remarqué Frédérique Langue pour le Mexique, plus on avance

dans le temps, plus les impératifs financiers s'imposent<sup>8</sup>. Pour autant on ne peut affirmer que ces titres soient à proprement vendus, puisque le demandeur devait obligatoirement posséder d'autres atouts et avantages personnels et familiaux et, pour La Havane s'intégrer dans une spécificité locale particulièrement affirmée, comme nous le verrons.

Malgré tous les avantages que comportait la distribution de titres pour le roi, trois seulement avant 1763 avaient été donnés à La Havane, ce qui illustre bien cette défiance de la monarchie envers la société coloniale cubaine, ainsi que la confiance qu'eurent les souverains dans la solidité de leur port militaire. Il fallut attendre la restitution de La Havane par le roi d'Angleterre, pour qu'à partir de 1763 une nouvelle politique s'amorce. De cette année jusqu'en 1833 on dénombre quarante-deux concessions de titres, d'honneurs de grandesse ou de grandesses d'Espagne effectives à des créoles havanais. C'est le détail de cette nouvelle politique qu'il nous faut étudier maintenant.

#### b) Une distribution généreuse.

Pour étudier la politique de concession de titres, il ne suffit pas d'analyser le corpus de titres distribués, il faut tenir compte également des dossiers refusés, puisque l'attribution comme le refus sont une réponse à une sollicitation. Ainsi une absence de concession de titres durant une certaine période pourrait correspondre à un manque de demandes, non à une volonté délibérée du monarque de fermer l'accès au corps des titrés. C'est pourquoi, la base de l'analyse doit être celle des demandes de titres, non celles des concessions. Fort heureusement, le chercheur bénéficie de la conservation d'une abondante documentation, qui lui permet de traiter d'une manière presque exhaustive cette question<sup>9</sup>.

Le premier enseignement que nous pouvons dégager de la documentation rassemblée est le faible nombre de péninsulaires résidants ou fraîchement installés à La Havane à recevoir un titre, à partir de 1759. On ne compte en effet que trois titres concédés à des péninsulaires pour des motifs ayant trait à leur implication dans l'histoire de Cuba. Ces bénéficiaires ne résidaient pas aux Antilles, ou n'y étaient que de passage. Il s'agit des titres de comte del Asalto, de Marquis Velasco del Morro donnés respectivement, en guise

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Frédérique LANGUE, *Mines, terres et société à.* Zacatecas, *de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'indépendance*, Publication de la Sorbonne, Paris, 1992, p. 177.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La majeure partie des informations concernant les titres de Castille concédés à des Américains est rassemblée dans des chemises contenues dans quatorze liasses classées par ordre alphabétique de titulature. Ces liasses, numérotées de 1 à 12b, constituent la section *títulos de Castilla*, de l'AGI.

d'hommage, aux frères du marquis de González et de Luis Ignacio de Velasco y Fernández de Isla, des péninsulaires qui furent tués au combat pendant l'assaut britannique. Il faut rajouter aussi le titre de marquis de Casa Enrile donné à Geronimo Enrile y Guersi, un grand négrier gaditain qui résida quelque temps à La Havane. Mais jamais les nouveaux titulaires, ou leurs descendants, n'eurent des intérêts à La Havane ni n'entretinrent de lien avec la *saccharocratie*. Cette politique peut paraître étonnante si on la compare à celle qui fut pratiquée au Mexique et qui a été décrite par Frédérique Langue. Dans cette dernière colonie en effet, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre de péninsulaires qui reçurent un titre fut plus nombreux que celui des créoles<sup>10</sup>. C'est dire encore une fois, combien Cuba put ressembler à cette époque à un laboratoire politique d'expérimentation de réformes.

Par ailleurs, en affinant l'analyse concernant l'origine géographique des créoles cubains distingués, une autre constatation saute aux yeux : la représentation quasi exclusive des Havanais, comme le montre la réalisation du tableau suivant :

Origine géographique des créoles qui reçurent un titre de Castille ou une grandesse entre 1759 et 1834.

Ville cubaine	La Havane	Santiago de Cuba	Puerto Principe	Bayamo	Trinidad
Nombre	43	3	2	1	1

La suprématie de La Havane dans ce décompte ne peut provenir uniquement de la prépondérance numérique de cette ville, qui comptait 50 000 habitants vers 1760, contre quelques milliers à Santiago de Cuba et à Puerto Principe à la même date. Cette disproportion qui déjà souligne le rôle stratégique du port havanais, laisse entrevoir aussi l'intérêt très secondaire que portait la monarchie aux autres oligarchies locales, et suggère enfin le rôle actif que purent jouer les élites havanaises dans cette distribution. Mais avant de se pencher sur ce dernier point, il faut maintenant procéder au décryptage de cette politique des différents souverains espagnols à La Havane. Pour cela, un graphique qui reprend sous une forme chronologique l'acceptation ou le refus des différentes sollicitations depuis les règnes de Charles III à Ferdinand VII (annexe 1) peut se révéler particulièrement éclairant.

Ce graphique montre que la concession et le refus de grâces nobiliaires correspondent à des périodes, il n'y a pas continuité entre1759 et 1834. Cela n'empêche pour autant que chronologiquement l'étude doit être centrée sur les règnes et non pas sur les périodes de distributions ou d'absences de distributions. Car, d'une part, les deux ruptures longues (1799-1806, et 1809-1815) ont pour cause des problèmes externes à la volonté du

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Frédérique LANGUE, Mines, terres et société..., op. cit., p. 160.

souverain comme de l'élite, mais surtout, comme il a été dit, c'est le roi qui était le principal concepteur de la stratégie de concessions de titres. Il semble ainsi logique de passer en revue la politique de Charles III, Charles IV, et Ferdinand VII l'une après l'autre, en tenant aussi compte que Joseph I<sup>er</sup>, *el rey intruso*, ne fut jamais sollicité par un Havanais pour obtenir un titre de Castille.

Charles III a accédé à quinze demandes et en a refusé onze en vingt-neuf ans de règne. Or, une analyse détaillée montre que ce bilan déjà favorable penche en fait d'une manière bien plus accentuée vers une stratégie de concessions à marche forcée, ce que du reste, le chiffre même de quinze accord suggère, si l'on se souvient qu'il n'y eut que trois précédent pour les deux siècles et demi précédent de présence espagnole à Cuba.

Le premier titre, celui de comte de la Real Proclamación a été concédé, dès décembre 1763, à Gonzalo Recio de Oquendo y Hoces qui en avait fait la demande avant l'invasion anglaise, la justifiant par les dons importants qu'il avait accordés pour le lustre des couronnements de Louis Ier, Ferdinand VI et Charles III (de là le choix de sa titulature : « de la Proclamation royale). Or, cette dévotion monarchique ancienne, puisqu'elle commença en 1724 n'avait jusque là pas été reconnue, ce qui explique peut-être l'attitude du sollicitant durant l'invasion anglaise. En effet, avant la capitulation, Recio de Oquendo participa à l'effort de guerre contre l'envahisseur, mais une fois la reddition de La Havane signée, il accepta un bref moment de seconder le comte Albermale dans l'administration de sa prise. Dans ces conditions, l'obtention de son titre moins de cinq mois après le retour du port cubain dans le giron espagnol est bien le symbole du pardon et du désir de rapprochement du souverain espagnol avec l'élite havanaise. Jusqu'en 1770, le roi donne son accord pour tous les titres qui lui sont demandés. Les motifs qui sont mis en avant pour demander ces grâces sont pour la plupart des contributions financières faites, généralement, pour contrer l'invasion anglaise; ce qui ici aussi, comme nous l'avons vu, ne fut pas toujours contradictoire avec une collaboration postérieure. Autre preuve de ce désir du monarque de s'attacher les bonnes grâces de l'élite cubaine, les tractations autour du titre de comte de San Juan de Jaruco qu'ambitionnait Gabriel Beltrán de Santa Cruz y Aranda : il devait le lui être remis une fois réalisée par ses soins la fondation d'un village appelé justement San Juan de Jaruco. Mais il reçut le titre bien avant que le quota de colons initialement prévu soit atteint. Les deux dignités comtales suivantes, qui sont celles de Vallellano et de Lagunillas, crées respectivement en 1774 et 1775, l'ont été pour des mérites familiaux peu précis, mais d'où il ressort que les prétendants appartenaient à des familles illustres.

La concession du titre que concéda Charles III en 1779, celui de comte de Casa Montalvo, mérite d'autant plus que l'on s'y attarde qu'il permet de mettre en valeur le rôle d'arbitre suprême du roi. Lorenzo de Montalvo y Ruiz Alarcón, avait bénéficié du titre de Macuriges lors de la première grande distribution en 1765. A sa mort, en 1778, il laissait huit enfants issus de deux mariages et un majorat qui comprenait son titre et qu'une disposition testamentaire léguait à l'aîné du second lit, Ignacio Montalvo y Ambulodi. Cette disposition déplut à l'aîné du premier lit, qui demandant immédiatement justice au Conseil des Indes, fut promptement rétabli dans ses droits et devint deuxième comte de Macuriges, attendu qu'un titré de Castille ne pouvait choisir son successeur. Mais alors, l'héritier désigné se plaignit à son tour, avançant que les volontés de son défunt père n'avaient pas été respectées et que l'inclusion du titre dans un majorat transmissible selon une volonté propre était tout à fait légale. Sa défense était habile, il s'appuyait sur des textes de loi et avançait même une solution : pour lui, la seule manière de contenter les deux parties ne pouvait venir que du roi. Charles III devait donc créer un titre spécialement à cet effet. Ignacio Montalvo y Ambulodi fit la demande de pouvoir s'appeler comte de Casa Montalvo et présenta pour cela une information en bonne et due forme. Celle-ci fut appuyée par toutes les autorités, de la municipalité au Capitaine Général en passant par l'évêque, et le nouvel Intendant de marine. Ce fut une bonne initiative pour le sollicitant car les personnes chargées d'étudier son information ne purent que souligner la faiblesse de ses mérites personnels. Mais le roi accorda le titre choisi, expressément pour « conserver la bonne harmonie et éviter toute occasion de litiges [entre ces frères] »<sup>11</sup>.

Il faut attendre ensuite 1786 pour que Charles III élève un hidalgo havanais au rang d'aristocrate. Et il le fait cette même année pour trois d'entre eux, un quatrième conforte ce groupe l'année suivante. L'examen des motifs qui ont présidé à la concession montre que la politique de distribution de titres de Castille à la fin du règne de Charles III est clairement marquée par le sceau de l'argent, aussi bien en ce qui concerne les acceptations que les refus. En effet, dans l'acte qui confère le nouveau statut social les contributions financières en faveur de la Couronne espagnole sont particulièrement soulignées. Ainsi, en 1786 le nouveau comte de Casa Barreto, avait prêté 40 000 pesos à l'administration fiscale<sup>12</sup>, les deux nouveaux marquis, de Casa Calvo et de Prado Ameno, avaient également avancés beaucoup d'argent pour la reconstruction des fortifications havanaises. Il est fort dommage que les documents ne soient pas plus explicites quand au renoncement ou non de ces créances, ou des

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> «conservar buena armonia y evitar toda ocasion de litigios [entre estos hermanos]», AGI, títulos, leg. 2, exp. Casa Montalvo.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> AGI, *títulos*, Leg. 2 Exp. Conde Casa Barreto

taux d'intérêts pratiqués, en contrepartie des honneurs concédés. La lettre de noblesse de Gabriel de Peñalver y Cardenas qui devient comte de Santa Maria de Loreto en 1787 est plus loquace, puisqu'il y est évoqué d'une part la somme rondelette de 70 000 pesos prêtée sans intérêts, et d'autre part la rallonge de 2 000 pesos qu'il a du céder pour combler ses manques de mérites personnels ou familiaux. C'est précisément ce même motif qui lui avait valu de se voir signifier un refus l'année précédente, preuve encore de l'importance de l'argent à cette époque.

Maintenant, sur les onze refus enregistrés pendant le règne de Charles III, six concernent la même personne, ce qui montre bien la présence d'un problème particulier, une autre négation a été l'année suivante transformée en accord réduisant à cinq seulement le nombre total de candidats écartés pour le règne de Charles III, et ce chiffre aurait même put tomber à quatre. Commençons par ces cinq personnes différentes. En 1776, José Cipriano de la Luz y Meireles, se vit refuser le joli titre de comte de la Luz Regia (« de la Lumière Royale ») parce qu'il voulait en asseoir les taxes inhérentes sur des terres hypothéquées appartenant à son frère : la manœuvre déplut fortement en haut lieu<sup>13</sup>. En 1780 la demande de José Bernardo Carrillo de Albornoz de devenir comte del Fijo (« du Régiment fixe ») est vite rejetée pour manque à la fois de noblesse, services et fortune. Fort probablement, l'aspect par trop aventurier de ce personnage, mi-mercenaire, mi-militaire de carrière, né à Séville mais enraciné depuis longtemps à La Havane qui s'était porté volontaire dans nombre de conflits, a dû sembler présenter une dissonance avec le reste du groupe qui était en train d'être modelé<sup>14</sup>. Ce n'est ensuite qu'en 1786 qu'un autre Havanais se voit refuser un titre, il s'agit de Geronimo del Pozo y Miranda, et ce à la suite d'une grande pétition de l'élite créole, le roi ayant été dans un premier tenté de lui donner satisfaction, eut égard à la solidité du dossier qui lui était présenté. Nous reviendrons sur cette affaire. Cette même année, c'est Gabriel de Peñalver y Cárdenas qui se voit refuser le titre de comte de Santa María de Loreto, pour manque de mérites personnels, avant de l'obtenir l'année suivante, comme nous venons de le voir, en acceptant de payer la somme supplémentaire qu'on lui demandait. En 1787 on fit la même objection et la même proposition à Pedro Julián Recio de Morales y González-Carvajal. Mais, en dépit de cette somme relativement modique de 2 000 pesos au regard de son immense fortune<sup>15</sup>, il n'accepta pas le marché. Peut-être avait-il lui aussi une conception particulière de l'honneur...

-

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> AGI, títulos, leg. 2, exp. Luz Regia.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> AGI, *títulos*, leg. 4, exp. Conde Fijo.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Elle était estimée à 235 774 pesos, AGI, *títulos*, Leg. 9, Exp. San Lorenzo.

Quant aux six refus qui concernent la même personne, ils sont un témoignage à la fois de l'importance d'être paré de cette grâce comme de la limite de la bienveillance de Charles III durant cette phase de rapprochement. Celui qui insista tant, se nommait Gabriel Peñalver y Calvo de la Puerta, il était le fils de Sebastián Peñalver y Angulo qui, avait été le seul créole condamné pour haute trahison, puisqu'il s'était particulièrement impliqué dans la collaboration avec l'occupant anglais. Gabriel avait été déféré à Madrid pour être jugé comme son père, mais absous des charges qui pesaient contre lui, il put rejoindre La Havane librement, tandis que son père allât croupir à Ceuta. Cependant une simple absolution était insuffisante pour laver la honte d'avoir été jugé pour ce motif et gommer l'image de traître, et de fils de traître, qui désormais collait à sa personne : dans la société moderne, la condamnation du père rejaillissait naturellement sur toute la famille. C'est pourquoi la meilleure, ou la seule manière, de recouvrer son honneur était d'obtenir un titre, preuve évidente de la confiance du souverain. De là, l'insistance de Gabriel pour obtenir la titulature éloquente de marquis de la Real Fidelidad, « de la Royale Fidélité ». Malgré tous les refus qu'il essuya, il ne cessa de faire preuve de loyalisme au roi et de dévouement à la Res publica havanaise, ce qui confirmait la justesse de la stratégie de Charles III. Par exemple, le 26 avril 1780, il offrait, sans que l'on ne lui demande rien, de soustraire de ses plantations cinquante de ses esclaves pour des travaux intéressant la monarchie<sup>16</sup>. Nul doute qu'en lui refusant cet honneur nobiliaire le roi entendait montrer les limites de sa bonté, et faire un exemple, ou plutôt un contre-exemple, afin de réaffirmer le prix de ses grâces ainsi que le poids de son autorité.

Peut-être est-ce les mésaventures de Gabriel Peñalver, ainsi que le refus manifesté à Carrillo de Albornoz qui incita les autres oligarques à y réfléchir à deux fois avant de demander un titre, ce qui expliquerait le peu de demandes enregistrées entre 1776 et 1785. Car si se voir décerner une telle grâce élevait prodigieusement le sollicitant, le refus était proportionnellement infamant.

La politique de distribution de titres de Charles IV peut sembler bien curieuse. Ceci parce qu'elle est loin d'être continue ou marquée par une forme de constante au long de la période : on remarque au contraire une intense activité (ou accords et refus s'alternent) au début du règne, qui s'interrompt en 1798, pour reprendre très timidement à l'extrême fin, en 1807, juste avant l'invasion française. On remarque également que le nombre de créations dépasse de très peu le nombre de refus : six contre cinq. Pourtant, ici aussi une plus fine

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> AGI, papeles de Cuba, leg. 1242, exp. 32.

analyse montre que le roi n'a pas cherché à limiter exagérément le nombre de bénéficiaires : ce sont des évènements extérieurs qui ont le plus souvent contrecarré les politiques élaborées. Il apparaît ainsi clairement que Charles IV entama son règne en levant les dernières défiances qui peut-être subsistaient envers l'élite havanaise puisqu'il accorda son pardon à Gabriel Peñalver y Calvo de la Puerta en lui concédant enfin le titre longtemps réclamé. Ce dernier, il est vrai, ne lésina pas sur les moyens pour l'obtenir : en 1789, il rassembla son capital d'influence à La Havane pour se faire élire député de cette ville afin d'aller à Madrid féliciter Charles IV de son avènement. Et pour se faire élire, il avait mis dans la balance un argument de poids : il avait offert d'assumer tous les frais de la représentation<sup>17</sup>. Arrivé à la Cour, après avoir fait son compliment au roi, il en profita pour lui solliciter directement un titre, arguant dans sa plaidoirie que cela lui était absolument nécessaire puisqu'il était toujours victime de quolibets sur les évènements de 1762. Charles IV accéda à sa demande en peu de temps : en 1790, Gabriel était fait marquis de Casa Peñalver, mais non de la Real Fidelidad. Même si le titre obtenu n'était pas celui demandé, l'honneur était enfin recouvré vingt-sept ans après l'épisode de trahison. Il suffit ensuite de regarder dans le détail les particularités administratives qui ont marqué la concession des trois autres titres de Castille concédés par Charles IV pour comprendre pourquoi justement il n'en attribua que trois.

C'est l'avancement dans le temps des procédures qui explique le refus ou la négation de la sollicitation. Ainsi, Ignacio Peñalver y Cardenas, fut fait officiellement marquis de Arcos en 1792, parce que les enquêtes avaient été réalisées entre la fin 1790 et le début de l'année 1791; José Manuel de Zaldívar y Murguía, devint comte de Zaldívar de la Real Fidelidad en 1798, parce que l'instruction de son dossier presque achevée depuis bien longtemps avait été retardée par l'absence de nombreuses pièces<sup>18</sup>; le versement de 1 000 pesos pour que les dernières petites formalités secondaires se poursuivent à Madrid facilita les choses<sup>19</sup>. Et c'est parce qu'il résidait officiellement à Madrid depuis 1793 que Joaquín María Beltrán de Santa Cruz put faire toutes les démarches dans la capitale pour obtenir trois ans plus tard son titre de comte de Santa Cruz de Mopox<sup>20</sup>.

Au contraire quatre des cinq refus manifestés, entre 1791 et 1796 s'expliquent pour des raisons administratives : les dossiers ont été déposés à un mauvais moment. A la

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> AGI, Santo Domingo, leg. 1477.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> AGI, *títulos*, leg. 12 b, exp. Zaldívar.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> AGI, Santo Domingo, leg. 1972.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> FICHOZ: AHN, *consejos*, leg. 8978. Le nom du titre avait été choisi en fonction d'une seigneurie que la famille avait autrefois possédé dans ce qui allait devenir la Colombie. Le lieu est aujourd'hui connu sous le nom de Mompox, raison pour laquelle il peut y avoir quelques confusions chez certains historiens quant à l'orthographe de ce nom.

base du problème on trouve la grande révolte des esclaves de Saint-Domingue de 1791 qui, sentant le vent de la liberté souffler en France en profitèrent pour briser leurs chaînes. Ce faisant ils mirent non seulement la colonie française à feu et à sang, mais étendirent bien sûr les troubles dans la partie espagnole de l'île, Santo-Domingo, là où se trouvait l'Audience auprès de laquelle devaient se faire les enquêtes administratives. De ce fait, le travail de l'Audience se trouva fort compromis, d'autant plus que nombre d'oligarques refusaient de risquer leur vie pour accréditer la noblesse de leurs amis. Ce n'est qu'à partir de 1800 que cette Audience fut transférée dans la ville cubaine de Puerto Principe, mais elle n'eut pas les moyens de fonctionner correctement : l'Espagne ayant d'autre priorités budgétaires puisqu'elle s'enfonçait, avec le reste de l'Europe, dans les guerres consécutives à la Révolution française et à la proclamation de l'Empire napoléonien. Ce sont à donc cause de ces problèmes administratifs que, par deux fois, en 1791 et 1793 Gonzalo José de Herrera y Santa Cruz se vit refuser le titre de marquis de Casa Herrera, qu'en 1795 Maria Antonia Nunez del Castillo y Molina se vit nier le titre de marquise de Santa Rita de las Amarillas. Tous deux insistèrent pour que l'examen de leur dossier se fisse à Madrid, proposant même pour cela quelques compensations financières, mais en vain. En 1796 Nicolas Calvo de la Puerta y O'Farrill essuya lui aussi un refus bien qu'il appartenait à l'une des familles les plus huppées de la capitale. Notons que le fait même que ces aristocrates fassent cette proposition implique qu'ils connaissaient à Madrid suffisamment de personnes de qualités ayant vécu à Cuba (et pas forcément originaires) pour témoigner en leur faveur, ce qui suggère la constitution d'un réseau solide de relations à la Cour.

Le cinquième refus est de nature différente, et c'est peut-être en raison d'un ascendant sur ce réseau qu'en 1797, José Armenteros y Zaldivar parvint à faire examiner son dossier à Madrid afin de pouvoir s'appeler marquis de Casa Armenteros. Car, si pour cela il versa une somme de 3 000 pesos, cette contribution ne saurait suffire à elle seule à expliquer ce revirement dans la procédure : les finances de la monarchie n'étaient pas si gravement affectées pour accepter une telle entorse aux principes ; il est fort dommage qu'aucun document ne nous éclaire à ce propos<sup>21</sup>. En revanche, l'explication que fournit la Chambre de Castille pour refuser à Armenteros cette sollicitation est aussi limpide que mordante. En effet, en essayant de décoder une généalogie visiblement embrouillée à dessein, les enquêteurs conclurent qu'un des ancêtres de l'impétrant avait deux mères! C'est donc à cause d'une noblesse douteuse que l'instruction tourna court. Armenteros fut en définitive, le seul

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> La liasse référencée : AGI, *titulos*, leg. 2, exp. n° 7, est muette à ce sujet.

Havanais sous le règne de Charles IV à se voir refuser un titre, pour un motif n'ayant pas trait à un problème purement administratif.

Au contraire, un dernier élément confirme tout l'intérêt que Charles IV prêtait à l'élite havanaise : les deux concessions de grandesses d'Espagne qu'il fit en 1807 et 1808, à deux de leurs éminents représentants. Les deux personnes furent distinguées pour des motifs qui se recoupent sur un point : la fortune, mise au service du roi ou à l'éclat de la Cour. C'est en récompense de plus de 1 300 hectares de terres cubaines <sup>22</sup> donnés à la Couronne que le marquis de San Felipe y Santiago, obtint de Charles IV le privilège d'être le premier Cubain, - et le deuxième créole depuis la conquête américaine - à se voir appeler « cousin » par le roi<sup>23</sup>. Il faut rajouter à son crédit, que ledit marquis détenait le titre le plus anciennement porté à Cuba : nul doute que cela pesa à l'heure de la décision de lui accorder cette faveur. C'est la dernière grâce concédée en 1808 qui constitue une innovation par rapport à toutes les précédentes. En effet, cette année là, Francisco Xavier, deuxième comte de San Juan de Jaruco et quatrième de Santa Cruz de Mopox obtint la grandesse d'Espagne expressément en souvenir de son père, dont la soudaine disparition l'année précédente causa un profond chagrin à la Cour de Madrid où il était fort apprécié<sup>24</sup>. Ceci en partie à cause de la vie particulièrement brillante qu'il menait avec son épouse María Teresa Montalvo y O'Farrill. Pour reprendre l'expression de Levi Marrero, lors de leur installation à Madrid, ils reçurent de la Cour le meilleur accueil que l'on pouvait offrir au « talent, à la jeunesse et à l'opulence » <sup>25</sup>. Une opulence que leur permettait bien sûr les revenus des *ingenios* familiaux et qui servait au jeune couple à attirer dans ses salons tout ce que la capitale comptait de plus brillant, de plus fortuné, et de plus influent. Bientôt se fut Godoy, le favori du roi qui fut séduit, notamment après que Santa Cruz finança entièrement la création d'une Compagnie américaine des gardes du corps, dont bien évidemment il prit le commandement, en août 1793<sup>26</sup>. Cette même année, il montra son loyalisme et sa fortune d'une autre façon, en levant et entretenant durant tout le temps que dura la guerre contre la France un bataillon d'infanterie de 86 hommes<sup>27</sup>. En 1794, la tactique d'approche avait pleinement réussi : tout d'abord, Godoy accepta sa présence en

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> 1343 hectares exactement. Le document parle de 100 *caballerías*. Une *caballería*, mesure variable selon les colonies, vaudrait à Cuba 1343 ares, selon le *Diccionario de la Lengua española. Vigésima Edición, Espasa Calpe, Madrid, 1984*. Son prix serait compris entre 1 000 et 1 500 pesos selon qu'elle soit plantée d'arbres ou non.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> AGI, *ultramar*, leg. 198.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Francisco Javier, Comte DE SAN JUAN DE JARUCO Y DE SANTA CRUZ DE MOPOX, *Historia de las familias cubanas*, Editorial Hércules, tome 1, p. 345.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Levi MARRERO, Cuba: Economía y Sociedad, Azúcar, Esclavitud y Conciencia (1763-1868), tome X, Editrial Playor, Madrid, 1984, p. 152.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> FICHOZ: AGS GM EXP, LEG. 50, EXP. 60.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Comte de SAN JUAN DE JARUCO Y DE SANTA CRUX DE MOPOX, *Historia de las Familias Cubanas*, *op. cit.*, tome I, p. 343.

cercle restreint, au fumoir, et même à table, et lui adressa plusieurs fois la parole. La consécration arriva le 2 mai de cette année lorsque Charles IV se plaça entre Godoy et lui, et s'entretint avec eux, les prenant chacun par un bras<sup>28</sup>. Sa demande pour obtenir la grandesse était en bonne voie lorsque la mort le surprit à La Havane, le 5 avril 1807, et c'est donc tout naturellement que le roi fit retomber cette grâce sur son fils, dont il avait déjà accepté le baptême dans la chapelle du Palais royal à Aranjuez quelques années plus tôt<sup>29</sup>.

On mesure tout le chemin que représentaient ces deux grandesses, lorsque l'on sait que pour obtenir de telles distinction, il fallait obligatoirement fixer sa résidence à la Cour. Pouvait-on rêver en 1808 de plus franc succès pour la politique de rapprochement et de fidélisation à laquelle Charles III donna un nouvel élan en 1763 ?

Ferdinand VII, durant ses années de captivité à Valençay eut tout le loisir de réfléchir au bien fondé de la politique menée par ses ancêtres concernant l'élite cubaine. En effet, assistant impuissant aux premiers mouvements indépendantistes sur le continent américain, il put saisir l'étonnant contraste qui se faisait jour avec la grande colonie insulaire. Nul doute que ce monarque, si soucieux d'autorité et empreint du culte de la tradition fut alors convaincu par la stratégie de son grand-père, au point de vouloir la porter, une fois libre, à un niveau jamais atteint. C'est en tout cas ce qu'il ressort de la dernière partie du graphique qui nous sert de référence. De 1814 à 1834, ce sont au total vingt titres de Castille, un honneur de grandesse et une grandesse pleine et entière qui furent concédés, soit en moyenne plus d'une grâce par an. Et en contrepartie, on ne compte que cinq refus pour trois personnes.

Commençons par voir ce qui a motivé ces refus, de titre de Castille tout d'abord. Le premier, qui se produit seulement en 1819, concerne Francisco José de Peñalver y Cárdenas comte consort de Santa Maria Loreto, qui sollicitait la titulature de comte du Rio Blanco afin d'en doter sa seconde fille, la première devant hériter du titre que portait sa mère. La monarchie n'accéda pas à cette demande car le sollicitant avait voulu asseoir le paiement des *Lanzas et Media anatas* sur l'héritage que venait de lui laisser son père décédé quelques mois plus tôt, mais dont il ne disposait pas encore de la jouissance pleine et entière. S'il ne reformula pas la demande, c'est certainement parce qu'il mourut à son tour moins de trois ans plus tard n'ayant toujours pu bénéficier de son héritage. Le refus suivant fut aussi prononcé en raison d'un problème lié au père, mais de nature fort différente. Il fut signifié à Anastasio

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Comte de VALLELLANO, *Nobiliario Cubano*, *Las grandes familias isleñas*, Francisco Beltrán, *Madrid*, 1928

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Comte de SAN JUAN DE JARUCO Y DE SANTA CRUX DE MOPOX, *Historia de las Familias Cubanas*, *op. cit.*, tome I, p. 349.

Francisco de Armenterosy Zaldivar, le fils de celui qui, quelques années plus tôt avait voulu tricher sur sa noblesse : concernant le père, ils concernaient forcément nécessairement le fils. Enfin, en 1828 et 1833, ce fut José María Calvo de la Puerta y O'Farrill qui essuya deux refus, pour des raisons ici aussi purement administratives : son dossier apparaissait pour le moins farfelu puisque dans sa première demande il prétendait à la dignité comtale en vertu d'un titre que ses ancêtres auraient possédé et qui se serait perdu. En 1833, l'impétrant reconnaissait luimême que son dossier était mal ficelé car il avait peu de temps de s'en occuper, tant il était pris par ses fonctions édilitaires ; il est parfaitement vrai qu'il donna beaucoup de sa personne pour enrayer l'épidémie de choléra qui dévasta La Havane. Mais cette attitude courageuse, pas plus que les nombreuses recommandations qu'il présenta ne parvinrent cependant à lui faire obtenir la nouvelle titulature qu'il choisit : marquis de la Salud (« de la Santé »), il est fort probable que son passé trouble en Espagne, durant l'invasion napoléonienne, pesa aussi certainement contre lui. Cette supposition peut-être étayée par le traitement équivoque qui fut réservé en 1816 à Gonzalo José de Herrera y Santa Cruz y Santa Cruz auquel le roi dénia honneurs de Grands d'Espagne qu'il sollicitait parce qu'il avait commit la faute de se faire élire député des Cortes en 1813, ce que l'absolutiste Ferdinand VII ne lui pardonna pas, quand bien même Herrera prit le soin de préciser dans son dossier qu'il « s'était comporté avec la plus grande prudence ». Certes, dans le même temps Ferdinand VII lui concédait le titre de comte de Casa Herrera que Charles IV, on s'en souvient lui avait refusé en 1791 et 1793 pour manque de mérites personnels, raison pour laquelle il avait versé beaucoup d'argent pendant la guerre d'Indépendance.

La vingtaine de grâces que concède Ferdinand VII se fait selon un rythme soutenu et régulier. Les petits creux de 1822 et 1831 correspondent sans nul doute au bref rétablissement de la Constitution, lors d'abord du *Trienio Liberal* (1820-1823), et ensuite à l'essai d'une recherche d'alliance avec les constitutionnalistes de la part de Ferdinand VII, lorsqu'il cherchait à promouvoir les droits de sa fille au trône d'Espagne en contrecarrant les carlistes qui avaient recruté des partisans en surenchérissant dans la rhétorique absolutiste. Durant ces deux moments, le roi comme les élites, ont tenu à afficher une distanciation de leurs relations, et toujours très courte, et comme nous allons le voir plus fictive que réelle.

Parmi les motifs qui ont présidé à l'attribution des titres au début du règne de Ferdinand VII, les sommes versées pendant la guerre d'Indépendance, les dons effectués pour l'écrasement des rebelles sur le continent, les donations en terre faites pour le peuplement de l'île figurent au premier rang des motifs invoqués. Et dans tous les cas ce sont de grosses sommes qui sont en jeu. Le nouveau comte de Baynoa par exemple a cédé au ministère des

finances quarante cavaleries d'excellentes terres, soit 40 000 pesos au bas mot pour installer des familles de colons<sup>30</sup>. On ne sait à combien se montent les diverses donations de Gonzalo José de Herrera, dont il vient d'être fait mention, pour qu'il obtienne son titre comtal, mais elles furent élevées. Non seulement il donna beaucoup d'argent pendant la guerre, mais il contribua aussi pour une bonne part au financement de l'attelage avec lequel le roi put faire son entrée triomphale dans sa capitale en 1814<sup>31</sup>. Il est possible d'autre part que la générosité de Herrera soit considérée comme une manière de racheter la faute d'avoir été élu député aux Cortès. Notons que ces honneurs de Grandesse refusés ont été consentis en 1819 à son fils. Le plus bel exemple de l'importance de l'argent dans les attributions de grâces se trouve sans conteste dans la procédure qui aboutit à conférer les honneurs de grandesse au comte de Casa Barreto. Celui-ci les avait demandé comme récompense de sa soit disant énergique action pour empêcher la création d'une *Junta*, sollicitée par quelques membres de la municipalité, à l'instar de ce qui se fit un peu partout dans les domaines espagnols et qui fut l'amorce du processus indépendantiste. Mais la formulation de sa demande irrita profondément les autres membres du cabildo, puisqu'en voulant grandir son rôle, Casa Barreto accusait indirectement de passivité ou d'accord tacite les autres membres de la municipalité. La protestation unanime des échevins fut une aubaine pour la monarchie qui profita du mécontentement pour proposer à Casa Barreto les honneurs de grandesse contre la somme de 70 000 pesos, le prix d'un petit ingenio. Après quelques années de réflexion et un temps pour négocier l'échelonnement du paiement, Casa Barreto accepta finalement en 1821<sup>32</sup>.

C'est une constante : tout au long du règne de Ferdinand VII, l'argent des élites de la plantation havanaise a pris une grande importance dans l'octroi des titres, quand bien même il n'était pas le critère premier à l'heure de la décision. Les rêves chimériques du souverain de lutte contre les mouvements indépendantistes qui se sont brusquement rallumés lors du *Trienio Liberal* et les idées plus folles encore de reconquête des territoires perdus saignent les finances de l'Etat qui ne sont pas encore remises de l'invasion napoléonienne. En 1825, sur l'acte qui confère à Bernabé Martínez de Pinillos la titulature de comte de Villanueva, il est fait mention des « grandes sommes versées pour les urgences de l'Etat »<sup>33</sup>. L'année suivante, Miguel de Cárdenas y Peñalver est invité à verser l'extraordinaire somme de10 000 pesos supplémentaires pour compenser les manques de mérites personnels qui lui bloquent l'accès à la titulature de marquis de Campo Florido; ce qu'il accepte, sans gène apparente. Quelques

\_

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> AGI, *títulos*, leg. 1, exp. Baynoa.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> AGI, *títulos*, leg. 2, exp. Fernandina.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> AGI, Santo Domingo, leg. 1972.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> cuantiosos desembolsos hechos para las urgencias del estado

semaines auparavant son cousin Nicolás de Peñalver y Cárdenas avait acheté au monastère Notre Dame de Montserrat de Madrid un des quatre titres de Castille que le roi avait donné aux supérieurs de l'institution en 1816. Il le paya 100 000 réaux de billons. Un deuxième fut acheté par un autre havanais en 1829, Gabriel Calixto Lombillo y Herce. Quand bien même ici, l'argent ne retombait pas dans les caisses de la monarchie – ces titres étant de surcroît exempts *de lanzas y media anatas* – ils révèlent la puissance financière de cette oligarchie, qui dans cette opération acquiert la moitié des titres mis en vente, avec la bénédiction si l'on puit dire, de la monarchie. En 1832 encore Ferdinand VII a concédé à Carlos José de Pedroso y Garro le titre de comte de Casa Pedroso y Garro après avoir écouté la recommandation du Capitaine Général de Cuba qui appuyait la demande de cette personne qui avait certifié « sa fidélité et son amour du souverain [en donnant des preuves sous forme] de prêts et de dons [...] lors des urgences du trésor royal<sup>34</sup>.

Il n'y a dans cette liste de personnes distinguées par Ferdinand VII, et pour les dernières confirmées par Isabelle II, que deux individus seulement pour lesquels les services financiers ne sont pas explicitement mis en valeur, il s'agit du marquis du Quesne en 1827, et de celui de la Gratitud en 1834. Le premier, Pierre Correur de Sercourt, était un aristocrate français, officier de marine, qui après avoir fuit la révolution de Saint-Domingue, avait séjourné en Martinique pour finir par se marier au sein de l'oligarchie havanaise. L'obtention de son titre fut moins une reconnaissance officielle de la part de la monarchie espagnole qu'une création – quand bien même l'administration le compte comme tel – puisque pour la France, il était déjà le cinquième marquis du Quesne. Francisco de Arango y Parreño fut à notre connaissance le seul havanais à obtenir un titre sans le demander. C'est la municipalité havanaise qui fit cette démarche auprès de la monarchie afin de récompenser un homme qui consacra sa vie au développement économique de Cuba, à la préservation des intérêts de l'oligarchie, et qui pour cela avait contribué à tisser des liens d'acier avec la monarchie. Arango, tantôt homme de l'ombre, tantôt porte-parole officiel, mais toujours au cœur du pouvoir depuis les années 1790, n'avait jamais été intéressé par ce genre d'honneurs. Mais il eut la délicatesse de les accepter lorsqu'on voulu les lui concéder, avant tout peut-être pour ne pas décevoir la strate aristocratique havanaise.

C'est précisément la composition de cette strate sur laquelle il faut se pencher maintenant, afin d'une part de répondre aux questions soulevées ou suggérées dans les

\_

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> « ...de su fidelidad y amor al soberano, de lo cual ha dado pruevas positivas en cuantos emprestitos y donativos se han ofrecido en los apuros pasados del real erario », AGI, *títulos*, leg. 2, Exp. Conde Casa Pedroso.

différents développements, et surtout essayer de mesurer toute la portée sociale et politique de cette distribution de titres qui pourrait expliquer la non évolution cubaine.

#### III Force et cohésion de la saccarocratie havanaise.

#### a) Le titre n'est que la consécration du groupe des planteurs.

Pour mieux appréhender l'origine et le parcours des personnes qui ont obtenu un titre de Castille ou une grandesse, il a semblé judicieux d'en dresser la liste dans un tableau, selon l'ordre chronologique de concessions; ce tableau figure l'annexe 2. Les mentions portées sont, outre la date, la titulature retenue et le nom du bénéficiaire, la qualité de ces personnes : lorsqu'un point d'interrogation est apposé à la suite d'une mention, cela signifie que l'on a de fortes probabilité que la personne jouissait de cette qualité, mais aucun document ne le prouve de manière irréfutable. Le tableau précise ensuite s'ils occupaient un poste primordial à la municipalité, soit de regidor (fonction viagère et héréditaire l'on pourrait traduire par échevin), soit d'alcalde ordinario (poste électif annuel correspondant à celui de maire), ou bien encore de sindico (sorte de secrétaire général). Une recherche a été faite ensuite sur la participation ou non de ces personnes dans les milices ou dans l'armée régulière ; la distinction dans les deux corps a été ici respectée : lorsque le grade relevait de la première catégorie cela a été mentionné. Enfin, les liens de parentés les plus proches avec d'autres titrés Havanais sont reportés, ils concernent uniquement les liens de père à fils, de beau-père à gendre et entre beaux-frères. Par souci de clarté on été écartés les liens de cousinage, que l'on devine particulièrement nombreux.

Les enseignements que nous fournissent ce tableau concernant la composition du groupe distingué sont édifiants. On note tout d'abord une large prépondérance d'hacendados. Il apparaît clairement que le roi a tenu à consacrer une strate économique, celle qui produisait, pas celle qui commerçait. Certes, en 1763, les producteurs représentaient la catégorie économique la plus puissante, quand bien il s'agissait d'abord d'une production de tête de bétail, non de canne à sucre. Mais ce choix a été maintenu tout au long de la période, en même temps que s'est amplifiée de manière exponentielle la culture et les revenus de la canne, et ce au détriment des commerçants qui, pourtant, par leur mainmise sur les circuits d'approvisionnement et d'écoulement des *ingenios* ont fini par contrôler en grande partie les

rouages de l'économie cubaine à la fin de la période étudiée. En définitive, seuls les commerçants qui avaient choisis l'option économiquement illogique d'investir une bonne part de leurs gains dans la possession d'ingenios, à l'instar de Santiago Cuesta y Manzanal, Claudio Martínez de Pinillos, ou de Gabriel de Lombillo y Herce ont put rejoindre le groupe des aristocrates. On peut voir dans cette le maintien de politique l'intention de la monarchie de consolider avant tout le pouvoir terrien, le seul capable sous Charles III de développer économiquement la colonie afin de supporter le poids financier des réformes militaires projetées. Que cette politique n'ai ensuite jamais été modifiée, ne tient pas seulement au fait que dominer la terre était par essence plus noble qu'aligner des chiffres dans des registres de comptabilité, mais révèle une stratégie de la part de la monarchie le souci de constituer un groupe particulièrement homogène, ce qui est facteur d'une plus cohésion et donc sur lequel il peut être plus facile de s'appuyer. Par ailleurs, cette cohésion était plus qu'un souhait, une exigence non négociable de la part de la l'aristocratie havanaise elle-même, qui gardait une extrême vigilance sur l'admission en son sein de nouveaux venus. C'est ainsi qu'il faut comprendre d'exclusion de Geronimo del Pozo y Miranda dont on mentionné qu'en 1786, il ne put obtenir de titre à cause d'une opposition du groupe des planteurs, alors que la monarchie était prête à accéder à sa demande. L'explication de ce refus est inscrite noir sur blanc dans une pétition signée par la saccarocratie, qui, parce que Pozo était éleveur de bétail, et non planteur de canne, se voyait taxer de « matador ». Il est vrai par ailleurs, que ce richissime éleveur, n'avait aucun lien de famille même lointain avec un titré et n'avait pas non plus exercé de charge au cabildo. Chacune de ses raisons était suffisante pour susciter une opposition contre cette candidature que le roi finit par rejeter. Cet exemple est éloquent puisqu'il montre la structuration des élites havanaises, leur force puisqu'elles parviennent à renverser une décision royale, et laisse songeur quant au mépris dont elle font preuve envers une personne qui occupait le même emploi que leurs propres parents ou grand parents. On peut donc voir dans ce rejet toute la force d'intransigeance de néophytes avec ce que cela suppose comme implications politiques et sociales de toutes sortes. Ajoutons que, très certainement, la mésaventure de Pozo y Miranda servi d'exemple, puisque par la suite, aucune personne ne s'est risquée à demander un titre sans avoir au préalable l'aval du groupe aristocratique, pas même les grands commerçants en dépit de leur fortune. Et c'est bien là la raison première qui les a accepter de gagner moins d'argent, en investissant dans les ingenios plutôt que dans les entrepôts : c'était la condition sine qua non, pour obtenir un titre.

Le tableau nous montre en revanche une évolution et non une constante, en ce qui concerne l'implication des nouveaux titrés dans les participations aux institutions municipales ou militaires : très forte à l'origine, elles déclinent ensuite sensiblement au cours de la période. Il est cependant difficile d'y voir une réorientation de la politique du monarque, ou un changement d'attitude de la part de la *saccarocratie*, car ces évolutions sont pour partie dues à des facteurs externes.

En effet, la municipalité vit entre 1812 et 1814 d'une part et entre 1820 et 1822 d'autre part, deux périodes troublées par l'application du régime constitutionnel qui, dans une certaine mesure, bouleverse les cadres traditionnels. Le rythme des élections d'alcalde ordinarios – qui était en fait celui d'une cooptation – est perturbé par deux fois, tandis que les charges héréditaires de regidores sont par dans le même temps supprimées, cela se répercute nécessairement sur les carrières des aspirants au titre. Il en va de même pour la participation des élites dans l'armée. Si vers 1760, la monarchie a tenu à récompenser les élites qui s'étaient engagées vers la voie des armes, c'était avant tout par nécessité, pour faire face aux appétits des puissances étrangères. Or, après le Congrès de Vienne, et la doctrine Monroe, l'Espagne n'a plus à redouter d'attaque européenne sur ces possessions ultramarines, tandis que les Etats-Unis n'envisagent pas encore sérieusement d'intervention armée sur l'île du Crocodile. De plus, à partir de 1824, la perte de ses colonies sud-américaines, oblige Ferdinand VII à concentrer ce qu'il lui reste de forces armées à Cuba, aussi bien celles vaincues qui se replient, que celles fraîches, qui arrivent de Péninsule. Cette très forte présence militaire est très appréciée des planteurs puisqu'elle apparaît comme la sécurité absolue face à un soulèvement d'esclave. Avec l'orientation de l'île vers une quasi mono production sucrière, et secondairement de café, et de tabac, l'augmentation de la masse servile a été phénoménale, suscitant le développement de la « peur noire », autrement dit la crainte d'une révolte qui aurait tout embrasé à la manière de ce qu'il s'était passé à Saint-Domingue. Et dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, il était évident que les milices locales n'étaient plus à elles seules capables d'enrayer un tel danger. Par ailleurs les progrès de la médecine, le raccourcissement du temps de navigation pour acheminer des troupes favorisait aussi l'envoi de régiments espagnols. Toutes ces conditions faisaient que l'appartenance au corps des défenseurs naturels de l'île et du trône ne constitue plus un critère fondamental pour demander un titre. Cela explique certainement qu'au fil du temps les patriciens Havanais sont de moins en moins nombreux à vouloir revêtir l'uniforme.

Un autre critère en évolution que nous montre le tableau est celui des parentés avec le corps des titrés. C'est surtout en 1780 et 1820 qu'il semble être le plus représenté. C'est très facilement compréhensible.

Si l'on ne rencontre que peu de parents de titrés dans les années 1760-1770... c'est tout simplement parce qu'il n'y avait alors que très peu de titrés. Mais ensuite, il apparaît clairement qu'être un parent proche d'une personne titrée est un élément fondamental pour accéder à cette strate sociale. Cela illustre une nouvelle fois le désir du monarque de s'appuyer sur un groupe déjà cohérent et non pas d'en former un à partir d'éléments hétéroclites. Cela confirme aussi le souci d'homogénéité déjà évoqué auquel aspirait la saccarocratie, qui se manifesta du reste par une endogamie poussée à un niveau extrêmement élevé. On peut dire que le processus « d'aristocratisation » des hidalgos havanais accentua les tendances à l'endogamie du groupe, au point de le fermer presque complètement aux mariages avec des personnes extérieures à son monde, seules quelques exceptions avec des aristocrates d'autres régions furent tolérées. Et si après 1820, il semble apparaître un certain renouvellement avec l'arrivée de personnes n'ayant pas de parents proches déjà considérés comme aristocrates, cela n'est pas du, ici non plus, à une réorientation politique, mais c'est au contraire la conséquence d'une évolution interne au groupe des planteurs, celle du commencement de son extinction biologique. En effet, la conséquence prévisible d'une endogamie poussée à son paroxysme - on se mariait assez fréquemment entre cousins germains, voire entre oncle et nièce – c'était la perte de vitalité, la capacité de reproduction du groupe. Une étude plus minutieuse de ces familles patriciennes montre leur déclin numérique, c'est un phénomène particulièrement perceptible au travers de la transmission des titres de Castille : dans un contexte normal, ils devraient se transmettre de père en fils, mais on voit très nettement dès les années 1820 plusieurs titres de Castille s'accumuler sur une même tête. C'est bien la preuve de problèmes successoraux particulièrement graves. De là que, pour assurer sa propre perpétuation, la saccarocratie se vit contrainte d'intégrer les plus planteurs des commerçants.

Le tableau ainsi constitué montre le droit de regard que mettait la *saccarocratie* sur l'élévation des créoles au rang aristocratique, au point comme on l'a vu, de s'opposer à certaines décisions de la part de la monarchie. On peut y voir là la preuve d'une grande force, d'une influence certaine. Cette influence revient à relativiser la puissance du roi d'Espagne : s'il était le seul à pouvoir créer des nouveaux comtes ou marquis, il ne pouvait le faire à sa guise. Mais inversement, les candidats favoris des *hacendados* n'étaient pas toujours reconnus

par la monarchie comme l'a montré le cas des Armenteros, père et fils. Car, leur généalogie douteuse n'avait en rien motivé une opposition de l'aristocratie titrée, qu'ils fréquentaient au contraire depuis longtemps dans la municipalité, les casernes, et les salons. Un cas similaire est celui de Bernardo Carrillo de Albornoz dont on a déjà évoqué la figure, qui se vit refuser un titre en 1780. Ce militaire à la bravoure mainte fois éprouvée et prouvée n'avait aucun lien de parenté, aucune alliance avec les familles traditionnelles, et il n'avait jamais siégé au *cabildo*. Pourtant sa candidature ne souleva aucune opposition de la part de la *saccarocratie*. Très certainement parce que le métier des armes était plus noble que l'élevage des vaches, et qui sait si les nouveaux comtes et marquis n'eussent pas été heureux de compter dans leurs rangs un digne héritier de la chevalerie médiévale?

Il faut considérer enfin, si l'on reprend l'étude du graphique, que les demandes de titres s'étalent généralement, et sauf exceptions dues à des problèmes internationaux, de manière assez régulières dans le temps. Il n'y a pas de demandes formulées en bloc. Il semble au contraire que les familles de planteurs présentent leurs demandent les unes après les autres, selon un ordre aux règles subtiles qui nous échappent mais qui existent. Ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'il y a une sorte d'entente préalable entre les familles, pour savoir à quel moment, laquelle et pour quel membre, allait demander un titre.

Il apparaît que la force de la *saccarocratie* ne repose pas uniquement sur ses capacités financières ou militaires, ni sur son contrôle de la production sucrière mais également sur le pouvoir qu'elle peut exercer quant à la désignation des nouveaux membres susceptibles de composer le groupe. Juste retour des choses, cette force qui est donc un élément de perpétuation, est aussi placée à la disposition du souverain, puisqu'il a montré tout l'intérêt qu'il portait à la constitution de ce groupe.

#### b) La saccarocratie; fidèle soutient du trône.

On a pu apercevoir au long des lignes précédentes quelques éléments de l'engagement des élites oligarchiques havanaises auprès du souverain espagnol. Il convient maintenant de s'en faire une idée plus précise. Sans prétendre à l'exhaustivité des actions, tâche impossible à réaliser, on peut cependant les classer en trois grandes typologies : les aides financières, les aides militaires, et le soutien politique au sens presque contemporain du mot.

L'aide de l'oligarchie havanaise a d'abord consisté chronologiquement au respect de la parole donnée en 1763 concernant la reconstruction des fortifications. Les *hacendados* ont eu a cœur de faire de nombreuses contributions financières et de détourner une partie du travail de leurs esclaves dans ce but précis. La consolidation du château du Morro, la construction de l'imposante forteresse de la Cabaña par exemple, ont été pu être hâtés grâce à la bonne volonté des planteurs. Les dons financiers, ne se sont pas limités au périmètre havanais, ni seulement cubain. On les retrouve tout au long de la période étudiée, aussi essayons de ne citer que les exemples les plus significatifs.

Après un certain temps d'hésitation, l'Espagne avait choisi de rejoindre la France dans son soutien apporté aux colons révoltés d'Amérique du Nord, mais Charles III ne disposait pas véritablement des moyens financiers susceptible d'apporter une aide particulièrement efficace. En août 1781 un émissaire de l'amiral de Grasse, le commandant des forces navales françaises engagées, faisait quand même relâche à La Havane pour y demander une aide financière. Le Trésorier Ignacio Peñalver y Cárdenas lui répondit très honnêtement que les caisses de l'Intendance étaient vides. Mais, si l'administration espagnole ne pouvait pas payer et les commerçants pas davantage; en revanche, les planteurs disposaient encore de quelques ressources. Il ne suffit en fait que de six heures à Ignacio Peñalver pour réunir 500 000 pesos pour le comte de Grasse<sup>35</sup>. L'escadre française trouva ainsi dans cette aide les moyens de faire le blocus de la baie de Chesapeake et par là parvint à priver les troupes anglaises de tout renfort, ce qui à son tour permit aux colons de gagner la bataille de Yorktown. On connaît la suite : peu de temps après le roi d'Angleterre dut admettre l'indépendance de ce qui était devenu les Etats-Unis. Durant une autre guerre d'indépendance, celle de l'Espagne contre l'invasion napoléonienne, les planteurs havanais ne lésinèrent pas non plus sur l'envoi de subsides aux troupes défendant la mère patrie. Ainsi, entre 1808 et 1814 Gonzalo José de Herrera y Santa Cruz entretient dix soldats qui se battent

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> AGI, títulos de Castilla, leg. 3, exp. Casa Peñalver.

dans la Péninsule<sup>36</sup>, Carlos José Pedroso y Garro, trois <sup>37</sup>, le marquis de Casa Peñalver quinze, jusqu'à sa mort en 1812, ce qui lui coûta plus de onze mille pesos. C'est le plus souvent sous forme de caisses de sucre que furent faites les contributions, et les registres qui récapitulent les dons montrent une véritable émulation parmi la classe des *hacendados* : être parmi ceux qui pouvaient le plus donner, était aussi source de prestige. Par la suite, l'argent cubain prélevé cette fois sous forme de taxes sur le sucre et beaucoup moins au travers de dons plus ou moins spontanés, a servi aux tentatives de reconquêtes des territoires américains qui avaient proclamé leur indépendance, avec l'échec que l'on connaît.

L'engagement des Havanais pour la bannière espagnole fut également physique, et très tôt les milices eurent l'occasion de prouver leur fidélité sans faille à la cause monarchique. En mai 1765, 99 hommes du regimiento fijo de La Habana, détachés à Santiago de Cuba, se rebellèrent pour dénoncer de trop importants arriérés de soldes et se retranchèrent dans le cimetière. Le Capitaine Général fit donner les milices blanches et mulâtres, lesquelles n'hésitèrent pas à employer le canon: plusieurs mutinés trouvèrent la mort dans cette répression, mais c'est bien grâce aux milices que l'ordre monarchique revint dans la colonie. C'est en fait ici aussi durant l'invasion napoléonienne que l'implication dans la lutte armée fut la plus forte, l'intérêt de l'enjeu suffit à le justifier. Et cette implication fut immédiate : lorsque le 2 mai 1808 le capitaine sévillan Daoiz tombe sous les balles des soldats de Murat peu après avoir lancé l'appel à l'insurrection contre les Français, c'est dans les bras du Havanais Rafael de Arango y Núñez del Castillo qu'il rend l'âme<sup>38</sup>. Ce dernier avait préféré la carrière des armes à l'administration de plantations et venait d'être affecté dans le régiment d'artillerie qui, le premier donc, déchaîna la révolte<sup>39</sup>. Parmi les Cubains qui se couvrirent de gloire contre les aigles napoléoniennes, il faudrait citer le maréchal de camp José Pascual de Zayas-Bazán y Chacón, les frères Martínez de Pinillos (dont un y laissa la vie). A l'inverse, il n'y a notre connaissance, aucun aristocrate havanais à avoir tourné les armes contre la bannière espagnole, quand bien même quelques uns embrassèrent parfois au plus haut niveau, la cause joséphiste.

Enfin, le soutient des *hacendados* a été aussi d'ordre idéologique, en affichant clairement leurs préférences absolutistes, ce qui était loin de relever de la symbolique

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> AGI, *títulos*, leg., 2 exp. Conde Fernandina

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> AGI, *títulos*, leg. 2, exp. Conde Casa Pedroso

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Il a décrit lui-même son attitude héroïque dans un feuillet publié sous le nom : *La memorable defensa del Parque de artillería de Madrid el día 2 de mayo de 1808*, Madrid, 1848.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> FICHOZ : DBTL, P. 42.

purement gratuite, mais leur fit courir plus d'une fois, des risques particulièrement élevés. Le processus qui a amené à l'indépendance des colonies américaines est connu : il a très souvent pour origine la création d'une *Junta* dans l'été 1808 dans les principales, sorte d'association de puissants, créoles ou non, avec l'accord pas toujours octroyé de bonne grâce du représentant du monarque, ce dernier étant en prison. Des oligarques ayant goûté à l'expérience du pouvoir ne serait-ce qu'en apparence autonomiste, n'auront de cesse de le retrouver complètement pour le porter des années après vers l'indépendance. En 1808 à La Havane, et c'est une exception, il n'y eut pas de Junta. Quelques planteurs eurent bien l'idée d'en créer une, comme il a été dit mais ils furent bien isolés dans le groupe, et lorsque lors d'une réunion à ce sujet l'un d'entre eux, le plus gradé, le brigadier Francisco de Montalvo y Ambulodi, tapa du poing sur la table et alla jusqu'à évoquer le recours aux armes si nécessaire pour signifier son opposition à toute forme de pouvoir autoproclamé, l'affaire en resta là. Ce faisant, Montalvo, bien plus que Casa Barreto qui pourtant voulut tirer gloire de l'évènement, permit au Capitaine Général de sauver la face, lui qui n'avais pas su clairement prendre parti pour ou contre la constitution de la Junta. Durant les périodes de monarchie constitutionnelles, en 1812-1814 et 1820-1823, l'oligarchie traditionnelle abandonna ou fut chassée du contrôle de la municipalité. Et si elle n'envisagea pas une action armée contre les Libéraux qui lui avaient ravi le pouvoir, elle ne tenta pas non plus de composer avec elle. Les idéaux étaient trop différents. L'aristocratie terrienne et la bourgeoisie mercantile avaient trop de mépris l'une envers l'autre et trop d'appétit pour le pouvoir pour envisager des compromis. Ce furent les retournements de situation en Espagne, le retour de Ferdinand VII, l'expédition des « Cent mille fils de Saint Louis », qui replacèrent les planteurs en situation dominante. On ne compta enfin jamais aucun d'entre eux parmi les conspirateurs indépendantistes, au contraire de certaines élites de marchands créoles. Ce soutient à la cause absolutiste est facile à expliquer : au XIX<sup>e</sup> siècle, les familles aristocratiques traitaient presque directement avec le souverain espagnol, les réseaux intermédiaires étaient très resserrés. De lui, pour peu que l'on présentât bien les choses, on obtenait ce que l'on voulait. Alors que dans un schéma constitutionnaliste, passer par le filtre d'un Parlement ferait perdre beaucoup d'influence et à coup sûr renforcerait le pouvoir des commerçants, créoles ou péninsulaires, bien plus favorables à ce genre de régime.

A l'inverse, il est un élément qui bien que d'ordre purement symbolique, celui la titulature choisie par les récipiendaires d'une grâce est particulièrement éloquente quant à ce lien qui unit l'aristocratie cubaine à la monarchie espagnole, voire plus précisément à

Ferdinand VII, ce souverain si connu pour sa conception particulièrement affirmée de l'absolutisme. Sur les trente-huit titres de Castille qui sont acceptés (en excluant le marquisat du Quesne puisque l'on comprend que l'aristocrate français ne tenait pas à changer de nom), sept font explicitement référence au souverain ou à la monarchie : Real Proclamación, Real Agrado, Real Socorro, de Fernandina, Zaldívar de la Real Fidelidad, Casa Ramos de la Fidelidad, San Fernando Peñalver. Fernandina et San Fernando étant même particulièrement liés à Ferdinand VII, encore que dans le premier cas, on pourrait objecter que la titulature rappellerait le nom premier de l'île de Cuba —« Isla Fernandina »— donné par Christophe Colomb en hommage à Ferdinand d'Aragon. Malgré cela, la proportion est déjà honorable et aurait pu l'être davantage encore si la monarchie eut accepté que Gabriel Peñalver y Calvo de la Puerta s'appela marquis de la Real Fidelidad.

#### Conclusion

Par définition, une aristocratie d'Ancien Régime n'a de sens que par l'existence d'une monarchie. Inversement, le système de monarchie d'Ancien Régime ne peut se perpétuer sans l'appuis d'une aristocratie. Plus que complémentarité, il y a symbiose. L'exemple des élites havanaises et de la monarchie espagnole est à cet égard particulièrement éloquent. Lorsque la première c'est aperçu qu'elle avait besoin de la seconde pour s'assurer le contrôle de Cuba, elle a modeler un groupe propre à la servir. Les aristocrates en retour attendaient du roi d'Espagne la reconnaissance de leur prééminence sociale sur une des plus belles villes de la Caraïbe, qu'ils avaient grandement contribué à embellir, et une sorte d'arbitrage entre clans de familles puissantes. L'Espagne surtout devait lui permettre la permission de la traite, ce que l'autre grande puissance navale, le Royaume-Uni, avait décidé d'interdire au début du XIXe siècle, et une protection peu de temps après contre les éventuelles tentatives d'invasion de la part des nouvelles républiques américaines. Sur un autre plan, Cuba était devenu depuis la fin du XVIIIe siècle, le premier producteur de sucre mondial, et la richesse des finances cubaines, tout comme celle propre des hacendados, donnait à cette île une place particulière dans l'administration espagnole, on comprend que la capitale cubaine et leurs maîtres furent particulièrement choyés.

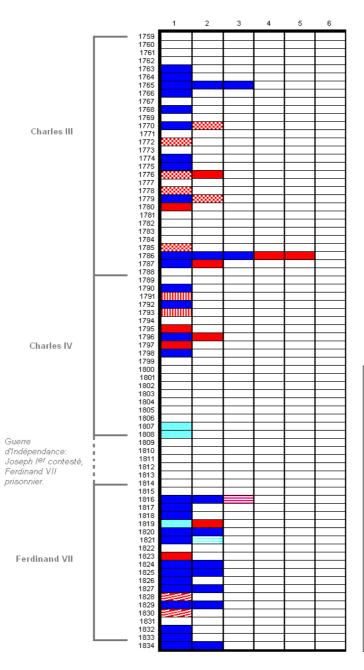
Présentée ainsi, cette alliance durant la période qui sépare les règnes de Charles III et Ferdinand VII a semblé naturelle, pourtant on se souvient d'une période précédente de

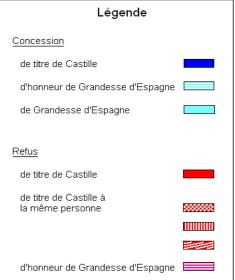
défiance, longtemps entretenue par le sentiment illusoire que l'Espagne était en mesure de conserver par ses propres moyens l'île cubaine dans son giron. C'est aussi la raison pour laquelle il a été employé dans cette étude l'expression « laboratoire de réforme » pour qualifier la politique des souverains espagnols concernant la région havanaise après la restitution de 1763. Si elle a réussi au-delà de toutes les espérances, c'est en partie dû aux caractéristiques de l'élite havanaise, déjà solidement constituée avant l'invasion anglaise et ayant parfaitement conscience des projets politiques, sociaux et économiques. Il faut compter aussi avec la caractéristiques géographiques : la région havanaise est le terroir idéal pour la plantation de canne, qui à l'époque ne peut se pratiquer sans une abondante main d'œuvre servile. De plus, une île, et à fortiori une région portuaire assez coupée du reste de son territoire, sont plus propice à l'affirmation d'un groupe restreint pratiquant l'endogamie et structuré autour de valeurs fédératrices. Mais ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle, lorsque les revenus des plantations ont commencé à être pharaoniques, lorsque les témoignages de fidélité affluaient dans le courrier havanais a destination de Madrid sous forme de demande de titres, lorsque des aristocrates cubains venaient s'installer à la Cour, que la monarchie put se rendre compte du succès de sa politique. Les répercussions de la Révolution française et de l'Empire ont ensuite empêché une probable diffusion de ce modèle, avec ses variantes probables selon les territoires considérés.

Et si la première marque de ce succès, ou du moins la manifestation la plus évidente est l'immobilité politique au moment des mouvements indépendantistes, il n'y a plus lieu de douter que « l'aristocratisation » décrétée à marche forcée à partir de 1763 a joué un rôle certain. L'attitude des milices durant la crise de 1808 est à ce propos particulièrement révélatrice. C'est un fait que jusqu'à présent, l'historiographie n'a pas voulu ou n'a pas su donner aux élites nobiliaires cubaines la place qu'il leur revenait dans le jeu politique. Maintenant, mesurer avec certitude quelle a été leur part de responsabilité, face à d'autres explications comme les espoirs des Etats-Unis quant à l'avenir de cette île (qui devait tomber dans leur escarcelle « lorsque le fruit serait mûr »), ou bien la peur d'une révolte servile qui aurait paralysé toute idée d'indépendance, ou bien encore le début des guerres carlistes qui aurait compliqué encore la donne, c'est un autre débat, qui doit prolonger la présente réflexion. Annexe 2 : Liste des récipiendaires d'une grâce nobiliaire entre 1763 te 1834

#### Annexe 1

#### La politique de distribution de grâces nobiliaires à La Havane de Charles III à Ferdinand VII





Annexe 2 :Les bénéficiaires d'une grâce nobiliaire entre les règnes de Charles III et Ferdinand VII

DATE	GRACE ROYALE	NOM	QUALITÉ	POSTE AU CABILD O	MILICIEN OU MILITAIRE	LIEN DE PARENTÉ PROCHE AVEC UN AUTRE
13/12/1763	Marquis de la Real Proclamación	Hoquendo y	Hacendado?	Regidor.	Non	TITRÉ Aucun
16/08/1764	Comte de Gibacoa		Hacendado	Alcalde ordinario	Colonel de milices	Frère : marquis Justiz de Santa Ana
28/06/1765	Comte de Macuriges	Montalvo y Ruiz Alarcon, Lorenzo	Hacendado	Aucun	Intendant de marine	Aucun
20/08/1765		Lizundia y Odria Echevarría, Nicolás	Hacendado	Regidor	Non	Aucun
03/10/1765	Marquis Cárdenas de Montehermos o		Hacendado	Regidor.	Non	Aucun
04/10/1766	Comte de Buena Vista	Calvo Puerta y Arango Pedro José	Hacendado	Regidor et alcalde ordinario	Colonel honoraire de milices	Beau-frère : marquis du Real Agrado
25/08/1768	Comte de San Juan de Jaruco	Beltrán Santa Cruz y Aranda, Gabriel	Hacendado	Alcalde ordinario.		Beau-frère : marquis Cárdenas de Montehermoso
18/03/1770	Marquis du Real Socorro	Veitia y Renteria, José	Hacendado?	Aucun	Non	Aucun
12/07/1774	Comte de Vallellano	Arredondo y Ambulodi, José Antonio	Hacendado ?	Aucun	Capitaine de cavalerie	Aucun
08/06/1775	Comte de Lagunillas	Zequeira León y Ramallo, Felipe José	Hacendado	Sindico	Lieutenant- colonel de milices	Aucun
24/10/1779	Casa Montalvo	Montalvo y Ambulodi, Ignacio	Hacendado ?	Aucun	Capitaine de milices	Macuriges. Beaux-frères : marquis du Real Socorro, comte de Casa Bayona
29/05/1786	Marquis de Casa Calvo	Calvo de la Puerta y O'Farrill, Sebastián	Hacendado	Aucun	Lieutenant- colonel d'infanterie	Père : comte de Buena Vista
01/08/1786	Comte de Casa Barreto	Barreto y Pedroso, Jacinto Tomás	Hacendado.	Regidor et alcalde ordinario	Lieutenant de milices	Aucun
30/08/1786	Marquis de Prado Ameno	Cárdenas Velez Guevera y Castellón, Nicolás	Hacendado	Regidor et alcalde ordinario	Capitaine de milices	Frère :marquis Cárdenas de Montehermoso

02/04/1787	Comte de Santa María de Loreto	,	Hacendado	Regidor et alcalde ordinario	Non	Beaux-frères : comtes de Macuriges, de Casa Montalvo
28/02/1790	Casa Peñalver	Peñalver y Calvo de la Puerta, Gabriel		Regidor et alcalde ordinario	Non	Beau-frère : comte de Casa Barreto.
15/12/1792	Marquis de Arcos	Peñalver y Cárdenas, Ignacio	Hacendado	Aucun	Lieutenant- colonel d'infanterie	Frère : comte de Santa Maria de Loreto.
23/07/1796	Comte de Santa Cruz de Mopox	Comte de San Juan de Jaruco (III)	Hacendado	Aucun	Brigadier	Déjà titré
28/04/1798	Comte de Zaldívar de la Real Fidelidad	Zaldívar y Murguía, José Manuel	Hacendado	Alcalde ordinario.	Colonel	Aucun
17/08/1807	Grand d'Espagne Comte del Castillo	Marquis de San Felipe y Santiago (IV)	Hacendado	Aucun	Non	Déjà titré
1808	Grand d'Espagne	Comte de San Juan de Jaruco (IV)	Hacendado	Aucun	Non	Déjà titré
10/05/1816	Comte de Fernandina	Herrera y Santa Cruz, Gonzalo José	Hacendado	Alcalde ordinario.	Non	Grand-père : marquis de Villalta. Beau- père :marquis de Villalta.
16/07/1816	Comte de San Esteban Cañongo	Valdés y Pedroso, Agustín	Hacendado	Regidor et Alcalde ordinario	Capitaine de milices	Aucun. Mais « appartient aux premières familles de l'île ».
05/04/1816	Marquis de Casa Ramos de la Fidelidad	Ramos y Fernández, José Antonio	Hacendado	Aucune	Non	Beau-frère : marquis de Prado Ameno
14/10/1817	Comte de San Fernando Peñalver	Peñalver y Barreto, Juan Crisóstomo	Hacendado	Alcalde ordinario	Non	Père : marquis de Casa Peñalver Beau-père :mar quis de Casa Peñalver
15/12/1819	Grandesse d'Espagne	Herrera y Herrera, José María ; Comte de Fernandina (II)	Hacendado	Aucune	Non	Déjà titré
03/01/1820	Marquis de Santa Olalla	Lima Muñoz y Bustamante, Francisco Borja	Hacendado	Aucune	Capitaine de milices	Aucun
02/08/1820	Comte de Baynoa	García-Barrera y Montero de Espinosa, Francisco	Hacendado?	Aucune	Non	Aucun.
21/04/1821	Casa Ponce de León	Ponce de León y Maroto, Francisco	Hacendado?	Regidor	Non	Aucun
21/08/1821	Honneurs de Grand d'Espagne.	Barreto y Cárdenas, José Francisco	Hacendado	Aucune	Non	Père : comte de Casa Barreto

07/05/1824	Comte de la Reunión de Cuba	Cuesta y Manzanal, Santiago	Commerçant et hacendado	Alcalde ordinario constitutio nnel	Non	Aucun
08/06/1825	Comte de Villanueva	Martínez de Pinillos y Sáenz, Bernabé	Commerçant et hacendado.	Aucune	Non	Aucun
14/10/1825	Comte de Peñalver	Peñalver y Cárdenas, Nicolás	Hacendado.	Aucune	Non	Beau-père : marquis de Arcos, beaux- frèrex :marquis de Arcos, comte de Casa Barreto
28/11/1826	Marquis de Campo Florido	Miguel de Cárdenas y Peñalver	Hacendado.	Aucune	Non	Beau-père : marquis Cárdenas de Montehermoso
08/07/1827	Comte de Campo Alegre	Cárdenas y Chacón, Pedro José	Hacendado?	Aucune	Non	Père : marquis de Prado Ameno. Beau- père : Grand d'Espagne
02/09/1827	Marquis du Quesne	Du Quesne Correur de Sercourt, Pierre Claude	Militaire	Aucune	Commandant des navires garde-côte de La Havane.	Aucun
04/04/1829	Comte de Casa Lombillo	Lombillo y Herce, Gabriel	Commerçant et hacendado	Aucune	Non	Aucun
08/06/1829	Comte de Casa Romero	Fernández de Romero y Núñez de Villavicencio, Francisco José	Hacendado?	Alcalde ordinario constitutio nnel.	Capitaine de milices	Beau-père : comte Zaldívar de la Real Fidelidad
11/08/1832	Comte de Casa Pedroso	Pedroso y Garro, Carlos José	Hacendado	Regidor	Non	Beau-frère : comte de Lagunillas
	Marquis de Aguas Claras	Ponce de León y Maroto, Antonio	Auditeur de Guerre.	Alcalde ordinario	Non	Frère : comte de Casa Ponce de León y Maroto
07/02/1834	Marquis de Moncayo	Quesada y Arango, Vicente Genaro	Capitaine général de régions métropolitain es	Aucune	Maréchal de camp	Aucun
20/05/1834	Marquis de la Gratitud	Arango y Parreño, Francisco	Conseiller au Conseil d'Etat, Hacendado	Regidor	Non	Aucun

#### Liste des abréviations utilisées :

AGI : Archivo General de Indias AHN : Archivo Histórico Nacional.

Leg.: legajo: liasse

Exp.: expediente: dossier:

FICHOZ: Fichiez Ozanam. Base de données informatique, contenant des centaines de milliers d'informations contenant la carrière de plusieurs milliers d'individus ayant laissé leur empreinte dans les archives hispaniques. Les références tirées de cette base de données sont reportées telles qu'elles apparaissent sur l'écran de l'ordinateur. Le système a été mis au point par Mr. Jean-Pierre DEDIEU.